

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 16/03/26

Toulouges CCAS CA 2026/06

ID : 066-266600493-20260310-202606-DE

Bescher
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350

DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2026/03/02

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président.

Date de la convocation : 20/02/2026	<u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Sylvie VENTURA, Armelle ARBONA, Ginette SZEMBEL, Laurette NARANJO, Sandrine BOUILS Mrs Serge CIVIL, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE
<u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 13	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Pascale MICHEL procuration Béatrice BAILLEUL, Aurélie PASTOR-BARNEOUD procuration Michel PLAZA, Muriel REAL procuration Sandrine BOUILS, <u>Absents</u> : Patrice PASTOU, Isabelle OSTERSTOCK, Florian GUZDEK, Pascal BLASCO <u>Secrétaire de séance</u> : Michel PLAZA

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DES PYRENNES-ORIENTALES POUR L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Président, Nicolas BARTHE,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 modifié relatif aux Centre de Gestion,

Vu la délibération n° 2021/05/01 du Conseil d'Administration donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération n° 2025/12/03 du CCAS décidant l'adhésion au contrat d'assurance statutaire CNP ASSURANCE en date du 17/12/2025,

Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales n°37_25112025 portant sur les conditions de recours aux autres missions complémentaires à compter du 01/01/2026,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Orientales assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaires,

CONSIDERANT que le CCAS souhaite confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales la réalisation des tâches administratives liées à la gestion des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès de la CNP ASSURANCE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales afin de mettre en œuvre cette assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 16/03/26

Besler
Levallois

Toulouges
ID : 066-266600493-20260310-202606-DE

DECIDE :

Article 1 :

Habiller le Président à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

Article 2 :

Acter la nature des missions exercées par le Centre de Gestion au profit du CCAS et explicitées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 :

Préciser que pour couvrir les frais exposés pour la mise en œuvre de cette mission, le CCAS versera annuellement au CDG 66 une participation pour frais de gestion à hauteur de 6% du montant de la prime d'assurance versée à l'assureur CNP ASSURANCE.

Article 4 :

Autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget principal et annexe

Fait à Toulouges, le 11/03/2026

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :